



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3616**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cours Tolstoï - Travaux de réhabilitation du collecteur T180 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3616**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cours Tolstoï - Travaux de réhabilitation du collecteur T180 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le collecteur d'assainissement visitable T180 du cours Tolstoï à Villeurbanne a fait l'objet de différentes alertes relatives à une structure visuellement dégradée, de la part des services exploitation et travaux de la direction de l'eau.

La structure de ce collecteur est composée de bétons de granulats armés et non armés fortement déstructurés en de nombreux endroits (constats diagnostics). Une érosion forte des parties hautes de cunette et une fissuration importante en voûte sont les éléments les plus inquiétants.

Afin de répondre aux objectifs affichés de maintien en bon état du patrimoine d'assainissement et de réduction à la source des pollutions par les effluents collectés, la réhabilitation complète de ce collecteur a été décidée.

Le présent projet concerne les travaux à réaliser pour atteindre cet objectif.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 144, 150, 160, 161 et 33 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur T180 - cours Tolstoï à Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 septembre 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Coiro/Polen pour un montant de 679 376,50 € HT, soit 812 534,29 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur T180 - cours Tolstoï à Villeurbanne et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Coiro/Polen pour un montant de 679 376,50 € HT, soit 812 534,29 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19-Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2727, le 25 juin 2012 pour un montant de 762 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant à payer, au titre du présent marché, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 2315 pour un montant de 679 376,50 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.